

Unions, pacs et suite parentale



Le notaire, officier public nommé par le ministre de la Justice, intervient dans de multiples domaines juridiques de la vie des Français. Immobilier, familles, entreprises, etc. : les actes authentiques établis par un notaire ont la force d'un jugement définitif. Magistrat de l'amiable, il contribue à une justice préventive par ses conseils et interventions impartiales réduisant ainsi litiges et procédures contentieuses.

Découvrez tous les épisodes animés en scannant ce code :



Le notaire, un magistrat de l'amiable



ELAN · CDC